Club Généalogique de Castelnau de Médoc

Bulletin n°28

Octobre 2011

Membres du bureau :

Président Fondateur	Jean-Daniel Birebont
Présidente	Christine Dabé
Vice président	Dominique Schumacher
Trésorière	Mariannick Lafiteau
Trésorier adjoint	Jean-Claude Gaillard
Secrétaire	Jean-Pierre Arnaud
Secrétaire adjoint	Marianne Seïté
Rédaction Bulletins	Christine Dabé

Club Généalogique de Castelnau de Médoc

A été créé le 3 octobre 2004 au cours d'une assemblée constituante qui s'est déroulée à la Maison de l' Association Culture et Jeunesse (ACJ) de Castelnau de Médoc.

Cette association est régie par la loi de 1901, déclarée en Préfecture le 15 avril 2005, sous le numéro 4/03660, enregistrée au Journal Officiel le 7 mai 2005, page 2222 et article 748. N° identifiant SIREN : 503 758 708

Ce logo a été crée de toute pièce par le Conseil d'Administration et son Président-Fondateur avec l'aval du Premier Magistrat de la Municipalité et du Représentant du Conseil Général.

Le Club GénéaMédoc a pour but de développer sur le plan cantonal et départemental, en constante liaison avec les autorités compétentes, les activités liées à la Généalogie, l'Histoire de la commune et du canton et , à terme, d'aider à la numérisation des archives communales et paroissiales.

Son bureau : GénéaMédoc Mairie rue du Château 33480 Castelnau de Médoc
Numéro de téléphone : 05 56 58 12 98 Jean-Daniel Birebont

Adresse courriels : daniel.birebont@wanadoo.fr ,
geneamedoc@gmail.com

Permanences : sur demande aux adresses courriels ci-dessus

Le club publie 4 bulletins par an. La cotisation (année civile) donnant droit aux 4 bulletins est de 20€ pour les adhérents, 20€ également pour les personnes adhérentes des associations affiliées à l'UGAP (gratuite pour les associations par échange réciproque) et 30€ pour toute personne extérieure. (Les frais d'envoi sont à prévoir en sus).

Toute reproduction de cette brochure SANS AUTORISATION PREALABLE du Président et du Président Fondateur de l'Association GENEAMEDOC sera passible de poursuites.

Rappel : Association Loi 1901, enregistrée au Journal Officiel le 7/05/2005, page 2222, article 748, facture 5511326X du 3/06/05, référence 0500190748-2754513Y.

Le mot de la Présidente

Nous voilà de retour des vacances. L'été est bien terminé, finie la sieste au soleil, les baignades, ... Il va falloir se remettre au travail, nous voici déjà presque en automne , si les vendanges et la cueillette des champignons sont au programme ,c'est aussi la rentrée, et dans notre besace, les crayons, les papiers, la loupe, et beaucoup de courage, de curiosité, de patience, pour poursuivre nos recherches.

Mais cette nouvelle année généalogique commence fort par la journée de l'UGAP ,que notre club a le privilège d'organiser. Nous ne pouvons que nous féliciter de la présence de clubs de Saintonge, Corrèze, Cantal, Limousin, et Midi Pyrénées, qui ont souhaité participer à cette rencontre. Malgré nos moyens limités, nous espérons que cette journée sera une réussite et une récompense à nos efforts, et que tous les participants garderont un bon souvenir de cette rencontre.

Je souhaiterais que quelques nouveaux adhérents rejoignent notre club, nous avons eu quelques défections, des anciens qui se sont éloignés de la généalogie pour cause de santé, et des jeunes qui nous ont quitté la région pour des raisons professionnelles, ...

Cette année encore notre club a participé à quelques manifestations la journée UGAP le 2 octobre 2010 à Périgueux, mais aussi à Castelnau: la foire annuelle de Juin ,la rencontre des Castelnau du grand Sud Ouest le 31 juillet , le forum des associations lors de l'ouverture de la saison culturelle le 17 septembre 2011. A chacune de ces rencontres le livre « Mémoire en Castelnau et ses environs » était en vente.

Je vous souhaite à tous une bonne rentrée, et j'espère que vous aurez plein d'anecdotes à nous raconter lors de nos prochaines tables rondes, et que vous avez profité des vacances pour partir à la recherches de vos ancêtres .....

Bon courage à tous

Sommaire

1 Le Québec à la conquête de sa souveraineté
2 La révolte fiscale des Maillotins
3 La fiche anthropométrique pour les Tsiganes
4 Odilon Redon célébrité girondine
5 L'affaire des poisons
6 1936 premiers congés payés
7 Lucy notre grand tante
8 Les aptonymes
9 Monaco Dynastie à l'histoire chaotique
10 Le mobilier au Moyen age
11 Coup de folie d'Antoine Favier
12 Lieu dit Maliney ou Talabot

10 juin 1791
Le Québec à la conquête de sa souveraineté

Le 10 juin 1791, le roi anglais George III signe l'*Acte constitutionnel* du Canada. Il partage la colonie nord-américaine en deux provinces :– À l'ouest de la rivière Outaouais (*Ottawa* en anglais), est créé le Haut-Canada, à dominante anglophone.– À l'est, le Bas-Canada réunit les Canadiens de souche française. Il compte 160.000 habitants dont seulement 20.000 anglophones. Sa capitale est la ville de Québec.

Cette réforme satisfait les communautés anglophone et francophone en créant deux provinces ainsi qu'en introduisant des assemblées de représentants élus. Toutefois, le Conseil législatif et le Conseil exécutif restent composés de membres nommés par la Couronne et majoritairement anglophones.

De l'oppression à l'autonomie

L'Acte constitutionnel fait suite à l'annexion de la Nouvelle-France par l'Angleterre une génération plus tôt, le 10 février 1763, au traité de Paris.

L'ancienne colonie française est rebaptisée *Province of Quebec* par la Proclamation Royale du 7 octobre 1763.Les nouveaux maîtres montrent d'abord une grande sévérité à l'égard des colons. Ainsi obligent-ils les candidats à la fonction publique à abjurer le catholicisme par le serment du Test. Ils répriment aussi l'usage de la langue française.

Quand éclate l'insurrection des Treize colonies qui deviendront les États-Unis, Londres renverse la vapeur et décide de s'allier les élites québécoises.

C'est ainsi que les habitants de la Nouvelle-France sont rétablis dans presque tous leurs droits par l'Acte de Québec du 22 juin 1774 (*Quebec Act*). Ils conservent le droit de pratiquer leur langue et leur religion, retrouvent leurs lois civiles, leur système seigneurial et obtiennent un siège au Conseil du Canada. Leur territoire est même quadruplé par adjonction de terres vierges.

Comprenant qu'ils n'ont plus rien à attendre de la France, les Québécois renoncent à se rebeller sans pour autant défendre la couronne britannique.

L'année suivante, quand les insurgés américains envahissent la province, il n'y a guère que le clergé et la noblesse pour répondre à l'appel du gouverneur Guy Carleton. Les Américains peuvent entrer dans Montréal sans avoir à livrer de combat. Ils tentent ensuite de s'emparer de la ville de Québec mais ils sont repoussés dans la nuit du 31 décembre 1775 par la garnison anglaise qu'a dû rassembler en toute hâte le gouverneur. L'arrivée de renforts anglais au printemps 1776 les oblige à se replier.

Une difficulté inattendue survient lorsque arrivent des États-Unis 40.000 loyalistes anglophones désireux de rester sous les lois britanniques... Attirés par les dons en terres et en argent de la couronne britannique, huit mille d'entre eux s'établissent dans la province de Québec.

Comme ces nouveaux arrivants ne veulent pas des lois françaises, il faut encore une fois changer les lois. C'est ainsi qu'est promulgué l'Acte constitutionnel du Canada, qui officialise le partage territorial entre francophones et anglophones.

La révolte fiscale des Maillotins

Charles VI n'a pas tout à fait 12 ans quand il succède à son père, le 16 septembre 1380. Il est sacré à Reims selon l'antique coutume le 4 novembre 1380. Les habitants de la ville saluent le sacre par les cris de «*Vive le roi de France ! Montjoie Saint Denis !*» C'est qu'ils viennent d'apprendre, à leur grande satisfaction, qu'est confirmée la suppression des *fouages* décidée à la fin du règne précédent (les *fouages* étaient un impôt extraordinaire perçu sur chaque ménage (on dit aussi *feu* ou *foyer*).

Une régence détestée

Mais le roi étant encore mineur à son avènement, ses puissants oncles, Louis d'Anjou, Jean de Berry, Louis de Bourbon et Philippe de Bourgogne, assurent la régence. Ils profitent de leur pouvoir pour dilapider les ressources du royaume et instaurer de nouveaux impôts pour leur profit personnel.

C'est ainsi que le 28 février 1382, le duc d'Anjou instaure une nouvelle taxe sur les comestibles. Dès le lendemain, sur le marché, un percepteur est massacré alors qu'il réclame l'impôt à une marchande.

Le 1er mars 1382, C'est le début de la révolte ,les bourgeois de Paris, marchands, artisans et notables, s'assemblent et prennent à parti les agents du fisc mais aussi les juifs. C'est le début de la révolte des «*Maillotins*», la plus grave des révoltes fiscales de cette fin du Moyen Âge, en France.

Ils s'emparent de l'Arsenal et de l'Hôtel de ville. À l'intérieur de celui-ci, ils trouvent environ deux mille maillets de plomb entreposés en prévision d'une attaque de la ville. Ils s'en emparent (d'où leur surnom de «*Maillotins*») puis descendent dans la rue. Ils s'en prennent aux juifs, dont plusieurs sont massacrés, et aux percepteurs.

Le conseil de régence instaure sans attendre la loi martiale. On ferme les portes de Paris et tend des chaînes à travers les rues. Les émeutiers demandent à parlementer. Le 4 mars, le roi consent à abolir la taxe incriminée et accorde l'amnistie aux émeutiers sauf aux meneurs. Une douzaine d'entre eux sont pendus.

Mais la situation reste tendue. La monarchie a besoin d'argent pour mener la guerre contre les milices flamandes et ne renonce pas à lever de nouveaux impôts.

Enfin, les Flamands de Jacob van Artevelde sont écrasés à Rosebeke le 27 novembre 1382. Le jeune roi entre en vainqueur dans la capitale, à la tête de ses troupes. Là-dessus, en janvier, le conseil de régence fait arrêter un grand nombre de suspects parmi les marchands et les notables de la ville. Puis il rétablit à compter du 1er février les aides et autres impôts indirects. Il supprime également la prévôté des marchands, l'équivalent de la mairie de Paris, par laquelle les bourgeois sont associés à l'administration de la capitale. Enfin, le 1er mars, le roi consent à accorder son pardon aux Parisiens.

La révolte des *Maillotins* est la dernière et la plus grave des grandes révoltes fiscales qui secouent le pays en ces premières années de régence, après la révolte des *«Tuchins»* en Languedoc et les *«Hardelles»* à Rouen.

Éphémère éclaircie

En 1388, le roi Charles VI reprend en main les affaires du royaume. Il chasse ses oncles prévaricateurs et rappelle les sages conseillers de son père, gens de modeste extraction, que les princes surnomment avec mépris les *«Marmousets»*. Ce terme péjoratif désignait à l'époque les parvenus. Il vient du nom donné aux figures grotesques qui ornent les heurtoirs de portes.

Le jeune roi est appelé par ses sujets Charles VI *le Bien-Aimé*. Mais, contre toute attente, son règne, l'un des plus longs de l'Histoire de France, se terminera en 1422 dans les pires calamités à cause, tout simplement, de ce qu'il sera devenu fou et inapte à exercer son autorité.

Christine Dabé divers internet

La fiche anthropométrique pour les tsiganes

loi du 16 juillet 1912

Source : Bulletin officiel du ministère de l'intérieur, février 1913, pages 79-82

Elle classait les ambulants en trois catégories : les marchands ambulants, les forains et les nomades.

Art. 3 : Sont réputés nomades pour l'application de la présente loi, quelle que soit leur nationalité, tous individus circulant en France sans domicile ni résidence fixe et ne rentrant dans aucune des catégories ci- dessus spécifiées, même s'ils ont des ressources ou prétendent exercer une profession.

Art. 7. Tout individu réputé nomade dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 16 juillet 1912 doit déposer à la préfecture ou à la sous-préfecture de l'arrondissement dans lequel il se trouve une demande à l'effet d'obtenir un carnet anthropométrique d'identité.

Il est tenu de justifier de son identité.

Art. 8. Le carnet anthropométrique porte les noms et prénoms, ainsi que les surnoms sous lesquels le nomade est connu, l'indication du pays d'origine, la date et le lieu de naissance, ainsi que toutes les mentions de nature à établir son identité.

Il doit, en outre, recevoir le signalement anthropométrique qui indique notamment la hauteur de la taille, celle du buste, l'envergure, la longueur et la largeur de la tête, le diamètre bizygomatique, la longeur de l'oreille droite, la longeur des doigts médius et auriculaires gauches, celle de la coudée gauche, celle du pied gauche, la couleur des yeux : des cases sont réservées pour les empreintes digitales et pour les deux photographies (profil et face) du porteur du carnet. Tout carnet anthropométrique porte un numéro d'ordre et la date de délivrance. Il n'est pas établi de carnet d'identité pour les enfants qui ont pas treize ans révolus

Art. 9. Indépendamment du carnet antrhopométrique d'identité, obligatoire pour tout nomade, le chef de famille ou de groupe doit être muni d'un carnet collectif concernant toutes les personnes rattachées au chef de famille par des liens de droit ou comprises, en fait, dans le groupe voyageant avec le chef de famille. Ce carnet collectif, qui est délivré en même temps que le carnet anthropométrique individuel contient :

1°) L'énumération de toutes les personnes constituant la famille ou le groupe et l'indication, au fur et à mesure qu'elles se produisent, des modifications apportées à la constitution de la famille ou du groupe.

2°) L'état civil et le signalement de toutes les personnes accompagnant le chef de famille ou de groupe, avec l'indication des liens de droit ou de parenté le rattachant à chacune de ces personnes;

3°) La mention des actes de naissance, de mariage, de divorce et de décès des personnes ci-dessus visées;

4°) Le numéro de la plaque de contrôle spécial décrit à l'article 14 du présent décret;
5°) Les empreintes digitales des enfants qui n'ont pas treize ans révolus;
6°) La description des véhicules employés par la famille ou le groupe;
Le carnet collectif indique les numéros d'ordre des carnets anthropométiques délivrés à chacun des membres de la famille ou du groupe

Art. 10. Il est établi dans les préfectures et sous-préfectures des notices individuelles et collectives contenant toutes les indications figurant aux carnets visés ci-dessus. Un double de chaque notice est adressé au ministère de l'Intérieur.

Art. 11. En cas de perte du carnet anthropométrique d'identité ou du carnet collectif, le titulaire fait immédiatement une déclaration de perte à la préfecture ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il se trouve. Un récépissé provisoire lui est aussitôt remis : ce récépissé tient lieu de carnet jusqu'à ce qu'il lui ait été délivré un nouveau carnet ou qu'il lui ait été notifié le refus de carnet, sans que ce délai puisse excéder trois jours. Le nouveau carnet qui peut être délivré, si les justifications produites par le demandeur sont suffisantes, porte la mention "duplicata".

Art. 14. La plaque de contrôle spécial prescrite par l'article 4 de la loi du 16 juillet 1912 est apposée à l'arrière de la voiture d'une façon apparente. Elle doit mesurer au moins 18 centimètres de hauteur sur 36 de largeur, porter un numéro d'ordre en chiffres de 10 centimètres de hauteur, l'inscription "loi du 16 juillet 1912" et l'estampille du ministère de l'intérieur. Elle est délivrée par les préfectures et les sous-préfectures dans les mêmes conditions que les carnets d'identité. Dans le cas où cette plaque serait délivrée postérieurement au carnet collectif, mention doit en être faite sur ce carnet et avis en est donné au ministère de l'intérieur.

En cas de perte de la plaque, le chef de famille ou de groupe fait immédiatement une déclaration de perte à la préfecture ou à la sous-préfecture de l'arrondissement dans lequel il se trouve. En cas de vente ou de destruction de la voiture, le chef de famille ou de groupe doit en faire la déclaration à la préfecture ou à la sous-préfecture de l'arrondissement dans lequel il se trouve. S'il remplace immédiatement la voiture vendue ou détruite, la plaque dont celle-ci était munie est apposée sur le nouveau véhicule, dont la description est portée sur le carnet collectif, conformément aux prescriptions de l'article 9 du présent décret. Si le chef de famille ou de groupe ne remplace pas , il doit déposer la plaque à la préfecture ou à la sous-préfecture. Mention de la suppression de voiture et du dépôt de la plaque est faite au carnet collectif.

Les préfectures et les sous-préfectures signalent sans retard au ministère de l'Intérieur les déclarations de pertes de plaque sur les nouveaux véhicules.

Art. 16. Un délai d'un mois à dater de la publication du présent décret, est accordé aux individus exerçant un métier ambulant, aux commerçants et industriels forains, aux nomades pour se conformer aux prescriptions qui précèdent.

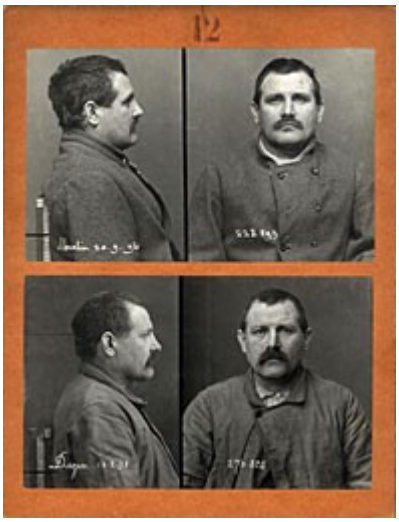

Fiche anthropométrique signalétique n° 12 de Moulin/Dazin 1894/1898

Le carnet anthropométrique, dans lequel figurait toute la composition de la famille et qui devait être validé à chaque déplacement, a été supprimé en 1969.(***loi 69-3 du 3 janvier 1969)****.. pour être remplacé par " un titre de circulation", non pas par une carte d'identité normale.*

C'est lors d'une exposition de documents divers aux archives départementales que l'ai découvert l'existence du carnet anthropométrique

Christine Dabé Divers Internet mars 2011

Odilon Redon, célébrité girondine

Naissance de Bertrand-Jean Redon, dit Odilon, le 20 avril à Bordeaux, au 24 rue Neuve Saint-Seurin (Aujourd'hui, le 31, rue Fernand-Marin).

Son père épouse sa mère, une créole d'origine française, aux Amériques. Ils reviennent en France cinq ou six ans plus tard. Ce voyage va avoir une influence sur le peintre : ce besoin d'imagination et d'évasion, notamment le motif récurrent de la barque dans son œuvre, s'inscrivent dans cette perspective. Redon est dès le départ un artiste spirituellement apatride.

D'une nature fragile, il est confié à une nourrice à la campagne puis le jeune Odilon est confié à son oncle et passe son enfance entre Bordeaux et le domaine familial de Peyrelebade, près de Listrac dans le Médoc. Le domaine est un " cru bourgeois " dont les vignes qui jouxtent le célèbre Château Clarke produisaient un excellent vin rouge. Peyrelebade est à l'origine d'une partie importante de l'oeuvre d'Odilon Redon.

Scolarité en externat dans une pension de Bordeaux. Il obtiendra un prix de dessin "avant même que de savoir lire". Odilon est morose et inattentif, il travaille avec effort mais sans ardeur. Il en gardera le souvenir d'une période qui est "*la plus triste et la plus lamentable*" de sa jeunesse.

En 1852 Odilon Redon fait sa première communion à l'Eglise Saint-Seurin de Bordeaux. il admire la beauté du style gothique de l'église, les voûtes en ogives, les fûts des colonnes et les chapiteaux sculptés. Mais surtout, il ne peut détacher son regard du jeu des rais de lumière à travers les magnifiques vitraux polychromes. Redon est frappé par la beauté, les chants liturgiques et le grondement des grands orgues l'émeuvent jusqu'aux larmes..

Odilon continue ses études, mais ses jours de sortie, il prend des leçons de dessin avec son premier maître, Stanislas Gorin, élève d'Eugène Isabey et d'Héroult, professeur libre spécialisé dans l'aquarelle. Intelligent et perspicace, Gorin encourage Odilon à copier et à décomposer les " *toiles exaltée et passionnées de Delacroix* "
Études d'architecture pour plaire à son père. Il travaillera quelques temps sous la conduite d'un architecte, mais il échoue à l'examen oral du concours d'entrée. Il gardera de ces études une

précision rigoureuse dans ses dessins du vieux Bordeaux ainsi qu'une certaine prédilection pour les formes géométriques

À Bordeaux, il est très lié avec Rodolphe Bresdin qui lui apprend la gravure et commence une série de onze eaux-fortes sous la direction de cet artiste dont l'art onirique est libre de tout formalisme

Il participe comme simple soldat aux combats sur la Loire pendant la guerre de 1870.
Après la guerre il s'installe à Montparnasse jusqu'en 1877, mais l'été, retourne à Peyrelebade et passe l'automne en Bretagne. Il fréquente le salon littéraire et musical de Madame Rayssac, rencontre Fantin-Latour, Paul Chenavard, le musicien Ernest Chausson. Il séjourne à Barbizon pour y étudier les arbres et les sous-bois.
En 1878, il voyage pour la première fois en Belgique et en Hollande et commence l'année suivante à être reconnu pour son premier album de lithographie intitulé *Dans le Rêve* — il fait de la « lithographie de jet » —, se montre précurseur de la psychanalyse et cherche à travers les rêves la descente dans l'inconscient, lequel lui permet de révéler les sources de son inspiration et de décrire son monde personnel voué à l'exploration de l'imaginaire.

Les années 1890 et le début du siècle sont une période de transformation, de mutation, c'est l'abandon de ses « noirs », il commence à utiliser le pastel et l'huile, et la couleur dominera les œuvres du reste de sa vie.
En 1899, il est présenté par Maurice Denis aux Nabis, groupe d'artistes qui compte parmi ses membres Gauguin.

En 1901 il participe au Salon de la Libre Esthétique à Bruxelles et au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts à Paris. Son ami d'enfance, le peintre Charles Lacoste, l'introduit en

1903 auprès de Gabriel Frizeau, mécène bordelais passionné d'art et de belles-lettres. La légion d'honneur lui est attribuée.

En 1908, Odilon voyage à Venise et en Italie avec sa femme, son fils et Arthur Fontaine, il réalise ses premiers cartons de tapisserie pour la manufacture des Gobelins à la demande de Gustave Geffroy.
Il meurt le 6 Juillet à Paris ; son fils Ari n'a pu arriver à temps du front. Une huile sur toile, La Vierge, est laissée inachevée sur le chevalet de l'artiste. Il est inhumé dans le petit cimetière de Bièvres,

Autres œuvres

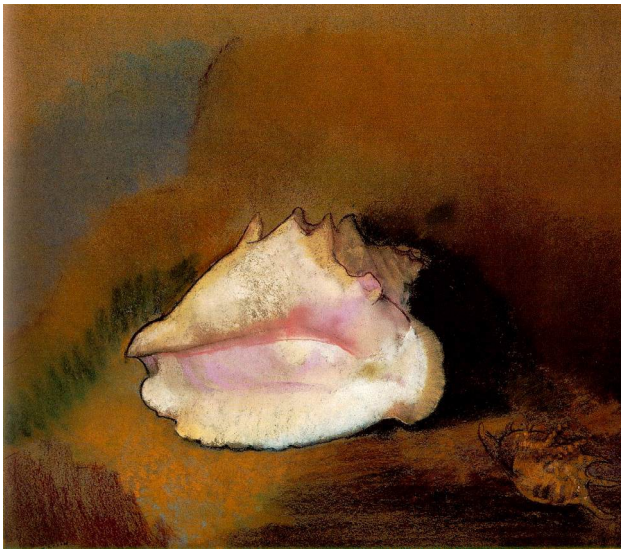

La coquille 1912

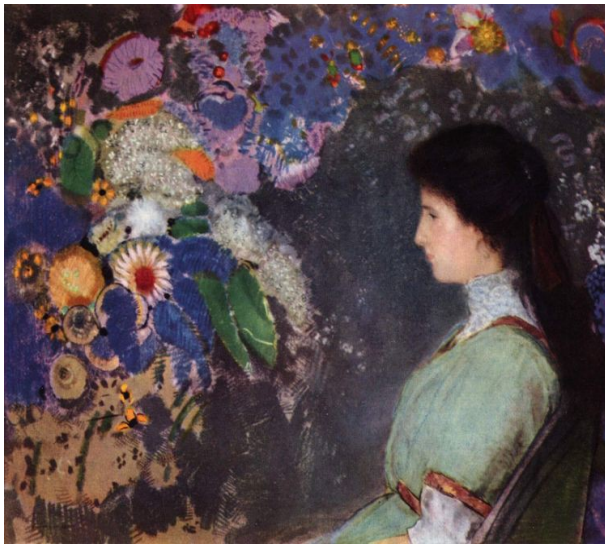

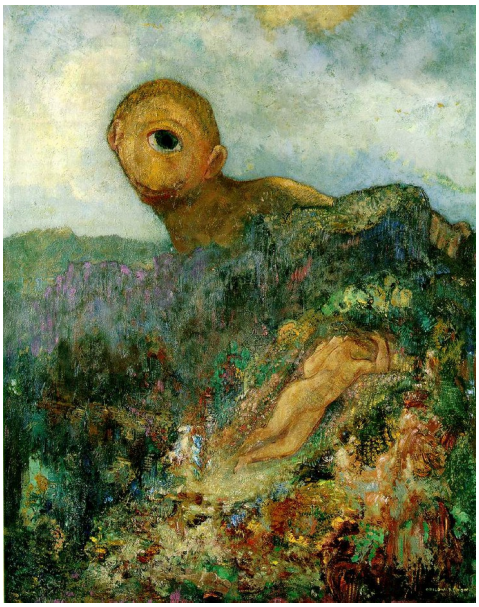

Le cyclope 1914

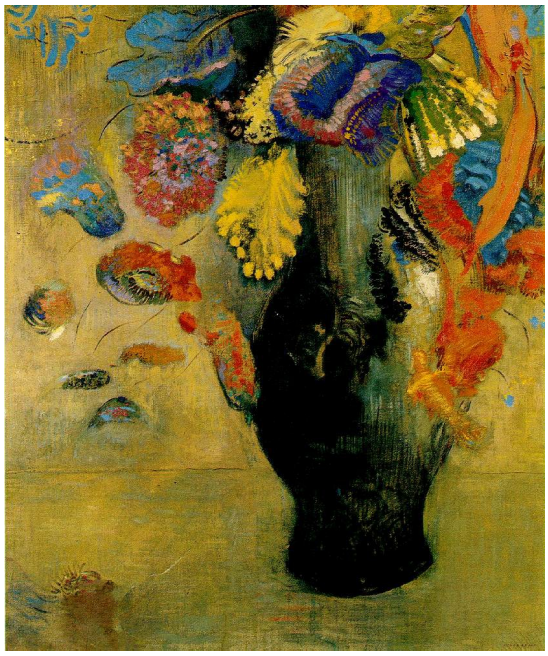

Les fleurs 1903

Christine Dabé divers sites internet

L'affaire des poisons

À la suite de la mort brutale d'Henriette d'Angleterre en 1670, certains bruits attribuent sa mort au poison. Louis XIV commande secrètement une enquête à son lieutenant de police, La Reynie.

En 1672, à la mort de l'officier de cavalerie, Godin de Sainte-Croix, on découvre dans ses papiers des pièces accusant la marquise de Brinvilliers, fille du lieutenant civil du Châtelet et maîtresse de Sainte-Croix. Une cassette saisie par la police renferme les preuves écrites de sa main des ses amours avec la marquise. On trouve aussi des courriers indiquant clairement que les deux amants ont mis fin aux jours du père et des deux frères de la marquise de Brinvilliers à l'aide d'un poison efficace.

Seul le marquis de Brinvilliers qui soupçonne sa femme et qui prend beaucoup de précautions échappe à la mort. Toujours chez Godin de Sainte-Croix on découvre plusieurs fioles contenant une décoction à base d'arsenic. Cette préparation deviendra célèbre sous le nom de « poudre de succession ».

Fort de ces pièces à conviction, le lieutenant de police La Reynie décide de l'arrestation de la marquise de Brinvilliers. Est-elle difficile à trouver, la police n'est-elle pas zélée, ce n'est que le 25 mars 1675 que la marquise est arrêtée dans un couvent de Liège alors occupé par l'armée française.

Le scandale est énorme, la marquise de Brinvilliers née Marie-Madeleine d'Aubrey est la fille d'un conseiller d'Etat. Mais l'enquête de La Reynie progresse et la liste des empoisonneurs s'allonge. Plusieurs hauts personnages sont cités : la comtesse de Soissons et la duchesse de Bouillon nièces de Mazarin ; le maréchal de Luxembourg ; les comtesses de Polignac, du Roure et de Gramont ; Mmes de Vivonne et de La Mothe ; Mlles des Oeillets et Cato ; la maréchale de La Ferté ; Jean Racine.

Malgré toutes les preuves accablantes, la marquise de Brinvilliers n'avoue pas lors de son procès. Ce n'est que quelques jours avant son exécution qu'elle fera amende honorable sur le parvis de Notre-Dame. Elle est décapitée et brûlée en 1676.À partir de ces aveux, la Reynie, remonte les filières et reconstitue un véritable réseau du crime. Des milliers de gens usent des filtres et maléfices, pratiquent l'avortement et les messes noires, utilisent la « poudre de succession ». En

1679, devant l'ampleur de l'instruction, une chambre ardente est instituée et ne sera dissoute qu'en 1682 ; on la nomme « cour des poisons ».

La principale accusée de cette chambre est Catherine Deshayes, épouse Monvoisin et surnommée La Voisin. Cette femme est spécialisée dans la sorcellerie. Elle fournit les préparations destinées à se débarrasser de personnes « encombrantes ». Mais ce n'est pas tout, elle peut lancer des sortilèges d'amour ou de haine, s'adonner à des messes noires et autres rituels de ce genre. Madame de Montespan elle-même fait pratiquer certains rites sur son corps pour garder les sentiments du roi et lutter contre sa rivale madame de Fontange.

Catherine Deshayes

épouse Monvoisin dite La Voisin

Pour terminer avec le portrait de La Voisin, il faut savoir que cette femme pratique aussi les avortements, chose absolument interdite à cette époque. En 1680, elle est condamnée à mort et est brûlée vive en place de Grève.

Cette exécution ne suffit pas à arrêter l'affaire. Louis XIV lui-même laisse agir la police contre une noblesse trop gênante. Mais les attaques contre madame de Montespan se font trop précises, la Cour pourrait être éclaboussée. En 1682, le roi ordonne aux magistrats de cesser les poursuites engagées et d'étouffer l'affaire. La chambre spéciale cesse donc de se réunir. La Chambre ardente prononça contre des comparses secondaires trente-six condamnations à mort, plusieurs aux galères. Les grands personnages furent épargnés. Sans qu'ils aient été jugés les accusateurs de Mme de Montespan sont enfermés dans des forteresses royales.

1936 : Premiers congès payés

Apparus en France le 20 juin 1936 et en Belgique dès le 8 juillet suivant, les congés payés sont une innovation sociale majeure dont certaines prémices étaient apparues dans des conventions collectives en Allemagne dès le début du XX^{e} siècle. Cette législation sociale est liée à l'avènement du Front populaire en France. Au début du XXI^{e} siècle, les congés payés existent dans de nombreux pays.

L'idée de vacances payées naquit dans les années 1920. En France, il existe des exemples d'initiatives à cette époque. L'expérience initiée au sein du journal « L'information », (quotidien politique économique et financier parisien) le montre : son directeur technique, J.J. Durand, syndiqué de longue date, obtenait de l'administration du journal, dès 1922, l'octroi de vacances payées au personnel, démontrant que la solution était avantageuse pour tout le monde. Léon Blum écrivait alors des articles pour « L'Information » et découvrit cette initiative qui l'intéressa vivement. Ce fut sans doute l'un des germes de cette révolution culturelle que fut la création des congés payés.

La victoire du Front populaire aux élections législatives du 3 mai 1936 provoqua un élan de revendications chez les travailleurs. Ils lancèrent un mouvement de grève et d'occupation d'usines à travers toute la France, impliquant près de 2 millions de travailleurs. Ces grèves, paralysant tout le pays, entraînèrent l'ouverture de négociations avec le patronat sous la tutelle du nouveau gouvernement. Elles aboutirent tout d'abord aux Accords de Matignon, puis à la création des congés payés.

Fixés à quinze jours à l'origine, les congés payés minimum obligatoires n'ont cessé de s'allonger par l'action législative : de deux semaines en 1936, ils passent à 3 en 1956, puis à 4 en 1969 et enfin à 5 semaines en 1982.

Conséquences économiques et sociales [modifier]

La généralisation des congés payés dans de nombreux pays industrialisés a fortement contribué à la montée de ce que l'on appelle le *tourisme de masse*. Destinés à améliorer les conditions de vie des salariés et à faciliter l'accès des masses populaires au tourisme, aux sports et de manière générale aux loisirs, les congés payés ont permis le développement soudain de tout un secteur économique, le tourisme de masse, même si cela a pu dans un premier temps renforcer l'inflation, les entreprises répercutant le coût des congés payés sur les prix.

L'existence des congés payés a également entraîné progressivement l'adoption d'une série de mesures sociales ou d'initiatives privées visant à les favoriser :

- généralisation des réductions annuelles sur les chemins de fer ;
- création d'un ministère du Tourisme ;

- création d'organisations culturelles populaires ;
- promotion des colonies de vacances par les entreprises ;
- développement des bains de mer.

En outre, il semble que les congés payés aient un impact positif sur la productivité du salarié : on soutient notamment l'existence d'une corrélation entre la qualité du travail et la possibilité de poser des congés régulièrement[3].

Voir la mer" devient enfin un rêve accessible pour une majorité d'ouvriers et d'employés.
Bien sûr, dans un premier temps, l'évasion sera de courte durée (douze jours ouvrables) et logiquement limitée par le faible niveau de vie. Qu'importe, l'échappée est belle, même si la mer n'est aperçue que le temps d'un rapide aller et retour en train.

Les côtes normandes sont envahies par une nouvelle clientèle en casquette, sortant le casse-croûte et la chopine de la musette pour le pique-nique en famille. Une fête bruyante et colorée loin d'être au goût des riches habitués, qui ferment alors leurs belles villas pour partir vers des destinations plus lointaines.

C'est le temps où les plus jeunes - ou les plus courageux - n'hésitent pas à enfourcher vélos et tandems pour aller planter leur mauvaise tente de camping sur les bords d'une rivière poissonneuse, se faire héberger par la famille à la campagne ou s'offrir une pension complète dans une modeste auberge.

Détours en France

Une déferlante bien timide toutefois. Faute de moyens, les bords de la Marne restent nettement plus fréquentés que les plages et seulement 560 000 Français ont profité du billet SNCF à prix réduit. La tendance sera pourtant irréversible. Vacances mais aussi voyages s'instaurent comme un nouvel art de vivre.

Photo Cartier Bresson

Christine Dabé Divers InternetChristine Dabé 2010

Lucy, notre grand-tante

Le 30 novembre 1974, des anthropologues découvrent 52 restes d'un squelette vieux de 3 millions d'années au nord-ouest de l'Éthiopie, dans la vallée de l'Awash, non loin de Djibouti.

Il s'agit d'une jeune femme de 1 mètre 10, avec une forte mâchoire et une capacité crânienne faible (moins de 500 cm3).

Les savants la baptisent Lucy d'après... une chanson des Beatles qu'ils écoutaient à leur bivouac : «*Lucy in the Sky with Diamonds*».

Lucy est considérée aujourd'hui comme notre lointaine cousine, du groupe des Australopithèques (ou «*singes du sud*», en latin et grec). Ce sont des hominidés caractérisés par une forte mâchoire et une capacité crânienne faible (moins de 500 cm3).

Mais Lucy ne détient plus, depuis peu, la palme de l'ancienneté en matière d'humanité.

– En octobre 2000, des anthropologues ont en effet découvert au Kénya une mâchoire et quelques os d'un bipède dans des terrains remontant à... six millions d'années.

L'Australopithèque auquel ont appartenu ces ossements est ainsi deux fois plus vieux que Lucy. Il a été baptisé du nom d'Orrorin («*homme originel*» en langue locale).

– Enfin, le 19 juillet 2001, la mission franco-tchadienne de Michel Brunet réalise un nouvel exploit en mettant à jour un crâne vieux de sept millions d'années et quelques autres ossements en un lieu désertique du Tchad, autrefois baigné par les eaux du lac.

Baptisé Toumaï («*espoir de vie*» en langue locale), le crâne appartient à un être à la limite entre notre espèce et les autres hominidés. Homme ou gorille ? La question reste ouverte dans l'attente d'un fémur qui pourrait démontrer que Toumaï était un bipède, comme Orrorin, Lucy et nous.

Lu et recueilli sur les Amis d'Hérodote décembre 2008 par J.Daniel.B

Les aptonymes

Vous vous êtes certainement déjà dit que le champion du monde de judo David Douillet portait bien mal son nom. Et ceux qui vivent en Côte-d'Or et estiment leurs impôts locaux trop élevés, doivent trouver que Fabian Ruinet, délégué aux finances d'une municipalité, porte bien le sien… Le terme technique pour ces noms "prédestinés" (ou non) est celui d'aptonyme.

Un aptonyme est un nom de famille qui peut sembler prédestiné, parce qu'il est associé au métier ou à l'occupation de son porteur. Bien sûr, à l'origine, tous les noms de famille sont des aptonymes : Boulanger a désigné un fabricant de pain, Brasseur un brasseur, etc., mais la coïncidence est bien amusante si c'est toujours le cas huit siècles plus tard !

L'inverse de l'aptonyme, c'est-à-dire le nom porté à contre-emploi, est le contre-aptonyme.
Les exemples sont plus nombreux qu'on ne le croit au premier abord…On découvre ainsi que le premier vulcanologue ayant assisté à une éruption volcanique sous-marine, en 1989, s'appelait : Jean-Louis Cheminée.

L'épidémiologiste qui a étudié de 1970 à 1990 les risques de mortalité par cancer ou à la suite d'un accident cardiovasculaire en France s'appelait quant à lui Pierre Ducimetière. Le biologiste qui a présidé à partir de 1928 la Société zoologique de France se nommait Edouard Chatton (1883-1947). L'un des sénateurs actuels du Val-de-Marne s'appelle… Serge Lagauche et fait bien sûr partie du Parti socialiste. Plusieurs coiffeurs s'appellent Beaupoil ! Comme Sylvie Beaupoil-Guégan actuellement à Colombes ou Bernard Beaupoil il y a quelques décennies à Nuits-Saint-Georges.

Certains assureurs **se** nomment Dangoisse, comme Dominique Dangoisse à Toulon ou Jean-Paul Dangoisse à Lyon ; après tout, leur métier consiste à financer les peurs de leurs clients ! L'assassin de Jean Jaurès en 1914, que toute la France a maudit, s'appelait Raoul Villain. Sous la Révolution, les trois complices de Barras qui avaient détourné des fonds de l'État portaient les noms peu engageants de Rapinal, de Forfait et de Grugeon (l'administration aurait dû se méfier !).

Les aptonymes existent bien sûr aussi de l'autre côté de l'Atlantique (on trouve ainsi un docteur Joao Pippi-Salle… à la tête du département d'urologie de l'université de Toronto) ou ailleurs en Europe (comme ce coureur cycliste italien né en 1974 qui se nomme : Marco Velo).

A l'inverse, il y a bien des noms qui peuvent sembler en décalage total avec leurs porteurs. Ainsi, de nombreux infirmiers du Sud-Ouest ont Piquemal comme patronyme : Claire Piquemal à Toulouse, Laurent Piquemal à Saint-Jean-de-Védas… De quoi dérider ou au contraire inquiéter ceux qui viennent dans leur cabinet pour une piqûre.

Dans le même ordre d'idée, bon nombre de médecins se sont nommés Lacrampe, comme Jean Lacrampe (1725-1757) ou Jean-Pierre Lacrampe, qui exerce actuellement dans la Somme… voire même Bourreau, comme Fernand Bourreau, anesthésiste hospitalier à Evry, l'endocrinologue tourangeau Pierre-Antoine Bourreau ou l'ophtalmologiste parisienne Catherine Boureau… ou bien Dangoisse, comme le docteur Chantal Dangoisse à Bruxelles. De nombreux docteurs en médecine (à Levallois-Perret, Paris, Turin, Villemom, Boulogne-Billancourt, Longjumeau, Anneyron…) portent le nom de Bismuth, alors que le bismuth est un élément chimique toxique. On trouve aussi des opticiens du nom de Le Borgne à Sallanches ou à Morsang-sur-Orge et le cours d'optique de l'IUT de Lannion est assuré par un professeur Le Borgne.

On peut encore évoquer l'architecte Henri Clapier, qui exerçait à Brive à la fin du XIXe siècle, ce M. Bassaler qui vend aujourd'hui des portefeuilles en maroquinerie à Grenoble, ces Cocu du Nord-Pas-de-Calais ou ces Crétin de Franche-Comté qui n'en sont certainement pas…

Mais en cherchant ainsi des correspondances amusantes entre les noms et leurs porteurs, n'est-on pas en train d'imiter les méchants petits gamins des cours de récréation qui ne perdent pas une occasion de se moquer d'un autre élève ? A moins qu'on ne préfère se comparer à Victor Hugo qui écrivait : "Etrange hasard (est-ce un hasard ?) qui fait que les noms représentent quelquefois les hommes comme les mots peignent les choses".

Et comme il n'aimait pas Robespierre, il ajoutait : "Robespierre avait été avocat, son habit et son cœur sont dans son nom" (un homme de robe et un cœur de pierre…). L'exemple vient d'en haut.

Lu sur Internet, J.Daniel.B, août 2010

Monaco
Une dynastie à l'histoire chaotique

Les Grimaldi forment une dynastie vieille de sept siècles, faisant d'elle l'une des plus anciennes familles titrées du monde.

Ils règnent sur la principauté de Monaco, l'un des plus petits États du monde, mais aussi l'un des plus riches et des plus fantasques (32.000 habitants sur un peu moins de 2 km2, entre Nice et Menton).

La famille sort de l'anonymat dès le XIIe siècle à Gênes (Italie), avec un certain Grimaldo qui devient consul dès 1162. Sa nombreuse descendance s'implante fortement dans la ville et devient un clan puissant au sein de la cité génoise, menant des expéditions en Méditerranée et même en mer Noire.

Une famille génoise

Dès 1215, la cité établit une première fortification sur le rocher de Monaco, cédé par l'empereur romain germanique. La place sert de relais et de base avancée pour le commerce et la lutte contre les Sarrasins : il s'agit au départ de quatre tours carrées et massives, reliées par une courtine (mur de jonction), dont le tracé correspond à celui du palais actuel.

Très vite, la ville de Gênes est tiraillée par des luttes intestines entre deux grandes alliances, celle des Guelfes (qui soutient le pape) et des Gibelins (les partisans de l'Empereur).

Pour asseoir leur autorité et leur commerce, les Grimaldi s'allient avec les Guelfes : mauvais choix car les Gibelins l'emportent en 1271 et bannissent leurs ennemis, qui trouvent peu à peu refuge dans des forts éloignés, en Ligurie ou en Provence. C'est ainsi qu'un certain François Grimaldi, dit *Malizia*, l'un des nombreux descendants du fameux Grimaldo de Gênes, s'empare par la ruse de la forteresse de Monaco en 1297.

Histoires de cape et d'épée

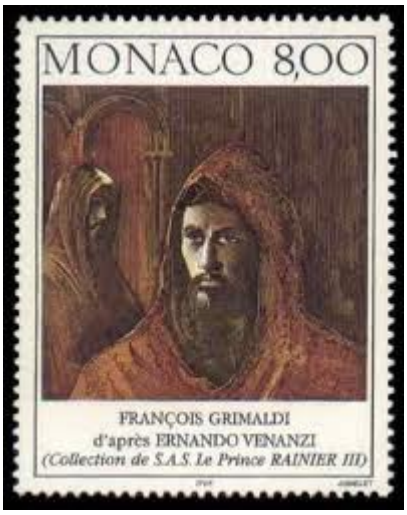

La légende raconte qu'il se déguise en moine, passe la poterne, tue le peu de soldats qui la défendent, et ouvre le fortin à ses troupes -un épisode qui explique la présence de deux moines tenant une épée sur le blason de la principauté. La position est perdue, puis reprise, avant de tomber sous l'autorité de Charles Grimaldi, en 1341, considéré comme le premier seigneur de Monaco, de Menton et de Roquebrune.

Les premiers chefs de la maison ne sont pas princes, mais simplement seigneurs. Leur principale préoccupation est de défendre leurs fiefs et consolider leur position - car Gênes entend bien récupérer la place -, tout en mettant leurs troupes au service de leurs puissants protecteurs (roi de France, comptes de Provence...) afin d'obtenir une reconnaissance de leur pouvoir politique.

C'est ainsi que Charles Ier met à disposition du roi Philippe VI une compagnie d'arbalétriers qui prend part à la bataille de Crécy en 1346. Plus d'un siècle plus tard, en 1489, le roi de France Charles VIII et le duc de Savoie reconnaissent l'indépendance de Monaco, acte fondamental qui vient couronner les efforts des différents seigneurs pour établir de façon définitive leur souveraineté sur le Rocher. Gênes tente un dernier siège qui est repoussé par la garnison monégasque.

Une alliance perpétuelle avec la couronne de France est signée jusqu'au règne de François 1er, où la forteresse passe sous la protection de Charles Quint.

Tout change avec l'arrivée d'Honoré II, au XVIIe siècle, seigneur brillant et intelligent, qui se rapproche avec succès de Richelieu et de Louis XIII. Son allégeance lui vaut de nombreux fiefs : duché de Valentinois, marquisat des Baux, seigneurie de Saint-Rémy de Provence...

Élevé à la cour de Milan, premier seigneur à prendre le titre officiel de *prince de Monaco*, Honoré Grimaldi, deuxième du nom et pair de France, fait de son château un véritable palais à la hauteur de son rang, selon le goût et la magnificence italienne. À cette époque, la principauté vit du commerce maritime, du revenu des terres et de la perception du droit de mer sur les navires cinglant vers l'Italie. L'argent remplit les caisses, la prospérité s'installe.

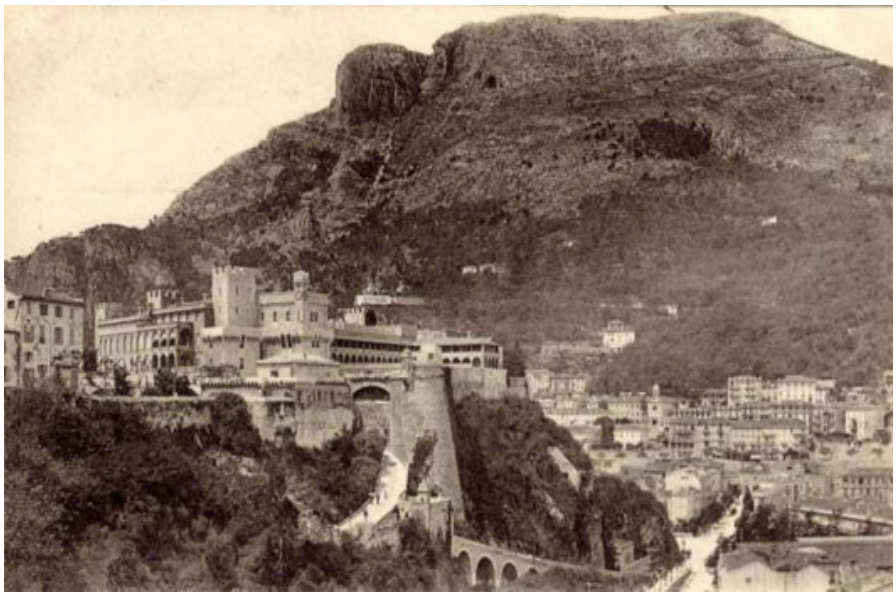

La Révolution française met soudain les Grimaldi à terre : la Principauté est réunie à la France, les biens sont dispersés et le palais est transformé en hôpital. Plusieurs membres de la famille finissent en prison, voire sur l'échafaud, tandis que les plus jeunes servent dans l'armée française. La chute de Napoléon 1er ressuscite titre et domaines, et les place sous l'autorité du roi de Sardaigne, situation qui plonge le Rocher en léthargie politique et financière. Les troubles liés aux Révolutions de 1848 aboutissent à l'indépendance des villes de Menton et Roquebrune, ce qui n'arrange guère les finances déjà pitoyables des suzerains.

L'indépendance enfin

Le salut vient des jeux, légalisés dès le milieu du siècle, puis du traité franco-monégasque de 1861, qui fait suite à l'acquisition par la France du comté de Nice, au sein duquel est enclavée la petite principauté. À cette occasion, l'empereur Napoléon III accorde sa pleine indépendance à Monaco et verse quatre millions en compensation des villes de Menton et Roquebrune, qui souhaitent rester en France après plébiscite.

Pour la première fois de son histoire, la dynastie n'a plus de compte à rendre à personne ni de traités contraignants à respecter. Dès lors, la principauté s'organise et s'enrichit : Charles III mise sur le lucratif *business* des jeux (interdits dans les pays voisins), développe la villégiature de luxe, alors en plein essor sur la Côte d'Azur, supprime les impôts, et crée la Société des Bains de mer, pour gérer hôtels et casinos.Le prince Rainier III, à partir de 1949, amplifie le développement de Monaco dans le secteur touristique en gagnant des terrains sur la mer et en donnant à la principauté un lustre international, par son mariage avec Grace Kelly.Le «*prince bâtisseur*» étant mort le 6 avril 2005, à 82 ans, l'histoire appartient désormais à son fils Albert II et son épouse Charlène.

Christine Dabé les amis d'Hérodote 2011

Le mobilier au Moyen Age

Le coffre

Le mobilier très restreint au Moyen Age se compose de coffres ,de tapisseries qui suivent les seigneurs lorsqu'ils se déplacent de château en château .
Le coffre (du latin cophinus : corbeille puis meuble en forme de caisse) sert à tout : transporter habits, tapisseries, étoffes, coussins, couvre-lits, orfèvreries précieuses, linge, articles de toilette et mobilier, les instruments de cuisine, la nourriture, les trésors…. Il peut se transformer en lit ou en siège .

Ces coffres étaient munis de serrures et poignées et ne possédaient en règle générale pas de pieds. Les meubles les plus grands, massifs et de construction assez grossière, étaient souvent laissés dans les châteaux car ils ne représentaient pas une réelle tentation pour les pilleurs ni, le cas échéant, une perte grave. Plus tard au XVII^{è} siècle il est remplacé dans les villes par des armoires ou des buffets, mais dans les campagnes il reste à sa place pour conserver le grain
Plus ou moins décoré suivant le richesse de son propriétaire , il est orné de motifs dits « à plis de serviette » ou « plis de parchemin »
A cette simplicité géométrique se substituera un décor agrémenté de scènes mythologiques, bibliques ou animales.

la chaire était Au Moyen Âge
le symbole du pouvoir

Son usage est réservé au maître de maison et à ses invités de marque. Il est généralement accepté que ce type de siège médiéval tient son origine dans le coffre auquel on aurait ajouté des panneaux sous forme d'un dossier et de côtés. Ces panneaux souvent en chêne étaient sculptés de motifs s'inspirant de l'arcitecture des cathédrales, rosaces, arcades…

Etant donné que les chaires étaient emblématiques du pouvoir de l'Etat, celles-ci, d'apparence massive, étaient richement sculptées. Le dossier était parfois recouvert d'ivoire de métaux, argent,or, parfois rehaussé de pierre précieuses

Souvent pour plus de confort, ces sièges étaient agrémentés de carreau (coussins) et d'une étoffe précieuse tendue sur le dossier car il faut attendre le début du XVIIème siècle pour voir apparaître une garniture sur les fauteuils.

Les tapisseries quant à elles sont réservées aux nobles

L'apport de laine et de soie, parfois de fil d'or et d'argent permettait d'utiliser les tapisseries comme moyen de protection contre le froid et les courants d'air dans les châteaux et bâtiments religieux ainsi que d'améliorer le cadre de vie. Une tapisserie pouvait être roulée, déplacée d'un lieu à un autre.

Il en fut ainsi jusqu' au XVIème qui marque la fin de la vie itinérante et le début de la stabilité voir du sédentarisme. A cette époque l'art de la tapisserie va s'étendre à l'habillement de chambre, de meuble, créant ainsi le terme et la mode de " chambres de tapisserie ". Objets de luxe, les tapisseries étaient considérées comme oeuvres d'art de haute qualité permettant au propriétaire d'affirmer sa puissance à ses hôtes ou rivaux et parfois même de constituer de beaux cadeaux diplomatiques.

Les tapisseries représentaient des histoires tirées de la mythologie ou des romans de chevalerie. Ces tentures, que l'on changeait à chaque saison et qui étaient suspendues à l'aide de crochets, portaient, par extension, le nom du sujet qui y était figuré. On disait la *chambre aux Croix, aux Livres, des Neuf-Preuses, de la reine Penthésilée*, pour désigner les différentes tapisseries qu'on exposait dans ces appartements.

Le lit

A l'une des parois de la chambre à coucher s'adossait le lit recouvert d'une courtepointe et s'appuyant sur un dossier que recouvrait un ciel garni de courtines.

Les lits médiévaux à baldaquin avec ses drapés sont une constante des enluminures. Ils étaient conçus de manière à ce que l'on puisse dormir en position assise, avec des coussins pour surélever la tête. Les tentures entourant le lit vont prendre de plus en plus d'importance et devenir des lieux de déploiement de richesse mais aussi permettre une plus grande intimité au couple.

Pour les plus pauvres, les lits étaient tout à fait différents - le sommeil était une activité communautaire. Les lits accueillaient plusieurs personnes, ce qui explique qu'à cette époque ils étaient souvent très grands. les lits les plus courants étaient un sac de toile, de la paille et un endroit où dormir. On cherche le confort de la chaleur pour passer la nuit. Les gens dormaient à moitié assis et tout nus ! Comme ils étaient très croyants et très superstitieux, ils avaient peur que le diable vienne les emporter dans leur sommeil. La

position « allongé » était celle des morts : c'est pour ça qu'ils n'étaient jamais complètement allongés.

La table

Les tablées de cette époque rassemblaient l'ensemble de la famille, les courtisans et les amis, soit un nombre très important de convives et il aurait fallu des tables gigantesques pour y faire manger tout le monde.

Table démontable

Les nobles disposaient également de grandes salles pour "festoyer" dans leurs châteaux (les monastères aussi), les tables sont faites de simples planches posées sur des tréteaux et ces salles possédaient un **dressoir** : petit meuble où était entreposé la vaisselle. Lors des festins , les viandes étaient flambées et découpées à la vue des convives , assis d'un seul côté de la table sur un banc, D'où l'usage, chez les seigneurs, de mettre de belles nappes destinées à cacher la pauvreté du mobilier. Après le repas, les serviteurs effectuaient l'opération inverse et démontaient l'ensemble des tables ce qui avait l'avantage de laisser un grand espace vide et net.

La recherche de la commodité a même conduit à créer ce type de table démontable. Sur le socle, orné aux extrémités de figures humaines, reposent cinq pilastres, dans lesquels sont encastrés quatre panneaux ajourés. Au-dessus, deux traverses soutiennent le plateau octogonal. Tout l'assemblage est maintenu par des chevilles amovibles.

Le « coup de folie » d'Antoine Favier

C'est une histoire qui a bouleversé, presque fait basculer toute la ville de Lille, durant des jours et des jours. Une histoire où l'amour, la folie et l'horreur se mêlent à la lutte des classes. C'était en 1910. Le peuple lillois en a perdu sa réserve…

Ils ont à peu près le même âge, mais la vie ne les a pas accueillis avec les mêmes égards et, au bout du compte, le plus heureux des deux n'est pas forcément celui qu'on pense Cornil Thain, 31 ans, est garçon de recette à la Banque de France. Un type droit comme un i, humble et honnête, qui rythme tranquillement sa vie entre son travail et une petite courée du quai Vauban.

Avec son épouse et ses enfants, il s'est établi là depuis quelques mois. Antoine Favier, fils d'un ingénieur des mines d'Anzin, a réussi, après de brillantes études, dans le commerce du vin et des spiritueux. Il habite une maison bourgeoise de la rue des Postes, confortablement installé avec sa jeune et jolie épouse. Un jour, ces deux-là vont se rencontrer. Pour leur malheur. Ce jour-là, le premier perdra la vie et le second son âme. Il mourra un an plus tard sur l'échafaud.

Elle est tellement belle… Le 31 janvier 1910 est une journée froide et grise. Une vraie journée d'hiver. Cornil Thain mène sa tournée courageusement, loyal et consciencieux jusqu'au bout de sa sacoche en cuir, qui commence tout doucement à se remplir confortablement, en ce début d'après-midi.

D'abord, il passe chez Stricanne, rue des Meuniers, puis chez le fabricant de meubles Penant, place Sébastopol, qui lui remet la coquette somme de 2 738 F. Il va être quinze heures, et Cornil se dirige vers le bureau d'Antoine Favier, chez qui il doit retirer des traites.

Il n'est pas bien, Favier. C'est un homme traqué, acculé par des créanciers qui s'impatientent en même temps qu'ils ne comprennent pas ses problèmes d'argent. Ses affaires ont l'air d'aller bien, son couple aussi. Il est tellement amoureux. Souvent, il pense à sa jeune épouse, aux plaisirs qu'il pourrait lui faire, aux désirs qu'il rêve de précéder. Elle est belle. Elle est tellement belle Mais elle lui coûte cher. Et ce que Favier ne veut pas, surtout pas, c'est la décevoir. Il achète, invite, voyage. Avec elle, pour elle. L'amour l'aveugle et lorsqu'il se rend compte que les échéances l'étranglent, il se refuse à en parler à ses parents. Ils pourraient l'aider, pourtant Mais le 31 janvier 1910, Antoine Favier n'est plus le même homme.

Il sait que le garçon de recette doit passer, qu'il transporte de l'argent. Dans son bureau, il a retourné le tapis, au sol, pour éviter les taches de sang. Avec lui, il a un marteau.

Cornil Thain est loin de se douter de ce qui l'attend. C'est une véritable boucherie. À coups de marteau, puis avec des ciseaux, et même un grattoir, Favier frappe, s'acharne, va jusqu'au bout de son horrible délire.

À dix-huit heures, au rendez-vous quotidien des garçons de recette de la Banque de France, on attend Cornil. On s'inquiète, tiens. Pas une minute, ses patrons ne pensent qu'il a pu disparaître avec l'argent qu'il transporte. On lui fait une totale confiance. L'accident ? La police serait au courant. Déjà, le commissaire parle de crime.

À Lille, c'est une émotion considérable qui s'empare de la rue. Sous les fenêtres de ce pauvre Penant, les insultes fusent. Les pierres volent. Après tout, il serait le dernier à avoir vu Cornil Thain.

Qu'un commerçant, qu'un notable ait pu tuer l'ouvrier modèle et courageux qu'était Cornil, ça révolte le peuple. La colère monte, les forces de l'ordre sont obligées de prendre position, et les enquêteurs se démènent Mais ils ont beau questionner, fouiller, perquisitionner, l'encaisseur de la Banque de France est introuvable et le tumulte s'aggrave. Et puis, parce qu'une autre absence prolongée est signalée, la police fouille la maison d'Antoine Favier. C'est lui qui a disparu. Et sa jeune épouse est la première surprise, lorsqu'un enquêteur retrouve, au troisième étage, le corps ligoté et recroquevillé de Cornil

Il faudra des mois pour que Favier, qu'un périple désespéré conduit à Nancy, en passant par Dieppe et ailleurs, soit reconnu par le garçon d'étage d'un petit hôtel. Son portrait était paru dans un journal, le même jour qu'une lettre qu'il avait envoyée pour que son aimée la lise. « Ma très chère petite Je quitte Paris ce soir et m'embarque à Dieppe.

Je t'embrasse, ma pauvre chère aimée, comme tu sais que je t'aime, malgré mon instant de folie. À toi et pardon. »

Au moment où il est pris, sans résistance, Favier s'apprêtait apparemment à mettre fin à ses jours. De retour à Lille, où il est emprisonné, il peut mesurer la rage d'un peuple qui n'est pas calmé. Et puis à son procès, aussi, au mois de novembre.

La foule hurle encore, et applaudit au verdict de la cour d'assises du Nord. La peine de mort. Me Dubron n'a rien pu faire. Il a supplié les jurés de « ne pas obéir aux injonctions de la multitude mal éclairée », de ne pas écouter les cris de la rue, de considérer que la peine de mort n'a pas valeur d'exemple.

Mais les récents meurtres de deux autres encaisseurs ont pesé lourd. Et l'émotion du peuple aussi, qui a vu dans ce crime le symbole d'un règlement de comptes social. Le 11 janvier 1911, quand Antoine Favier a la tête tranchée dans la cour du palais de justice de Lille, la police a dû boucler tout le quartier. Et quand son corps est emmené au cimetière de l'Est, 20 000 ouvriers l'escortent sous les cris et les insultes

Christine Dabé : Article paru dans la journal « la voix du Nord

Lieu dit Maliney ou Talabot

Paroisse de Moulix

Seul Maliney est parvenu jusqu'à notre époque pour désigner le lieu dit situé aux alentour du cimetière. Jusqu'au début du XVIIème siècle, il se nommait Talabot. Le village abritait une douzaine de familles paysannes et comprenait, entre autre, les maisons de « la Gafiotte » et celle de « l'Escoutra ». Il y avait également une famille de tuiliers ce qui laisse supposer que l'on fabriquait des tuiles dans ce coin de Moulix (sans doute avec l'argile pure trouvée sur le site de Maliney).

Souvent les lieus dits ont donné le nom de famille aux habitants du coin. A Moulis, on trouve sur les très vieux actes des Pey de Meire, Jean de l'Estaige, Vidau de la Grave, Guilhem du Poujou, Charles de l'Escoutera. Les patronymes subsisteront : Meyre,Lestage, Lagrave, Poujeau ou Lescoutra.

Lieu dit : Scutra/Escoutera :

Le nom de Lescoutra (patronyme très connu sur Moulis et Listrac) s'est orthographié de différentes façons : Scutra (mot latin signifiant écuelle) par l'archiprêtre Madey au début du XVIIème, Escoutera par son successeur Ducornet, c'est-à-dire « ce qui s'entendait dire ». Ils furent très nombreux à Moulis au lieus dits : Peyvigneau, Guitignan, Médrac,Petit Poujeau mais surtout dans le secteur de Duplessis, le Mayne et Lamorère. Ils pratiquaient les métiers du bois : charpentier de haute futaie, scieurs de long, charpentiers, menuisiers, charpentiers de barrique..... Cette tradition se maintiendra dans la famille jusqu'au début du XXème siècle. Lucien Lescoutra, dit « le tapageur » et son frère créèrent une petite usine de fabrication de barriques en face de la gare. Ils l'appelèrent « Tonnellerie Mécanique », bâtiment qui finit dans les flammes d'un incendie.

Lieu dit Talabot :

Talabot est la déformation gasconne de Talbot, le célèbre John Talbot comte de Shrewsbury , chef de guerre Anglais ayant traversé notre Médoc pour aller mourir le 17 juillet 1453 devant Castillon (la Bataille). 300 ans après l'apport en dot de l'Aquitaine par Aliénor à « l'ennemi anglais », notre région revenait sous le giron du Roi de France Charles VII.

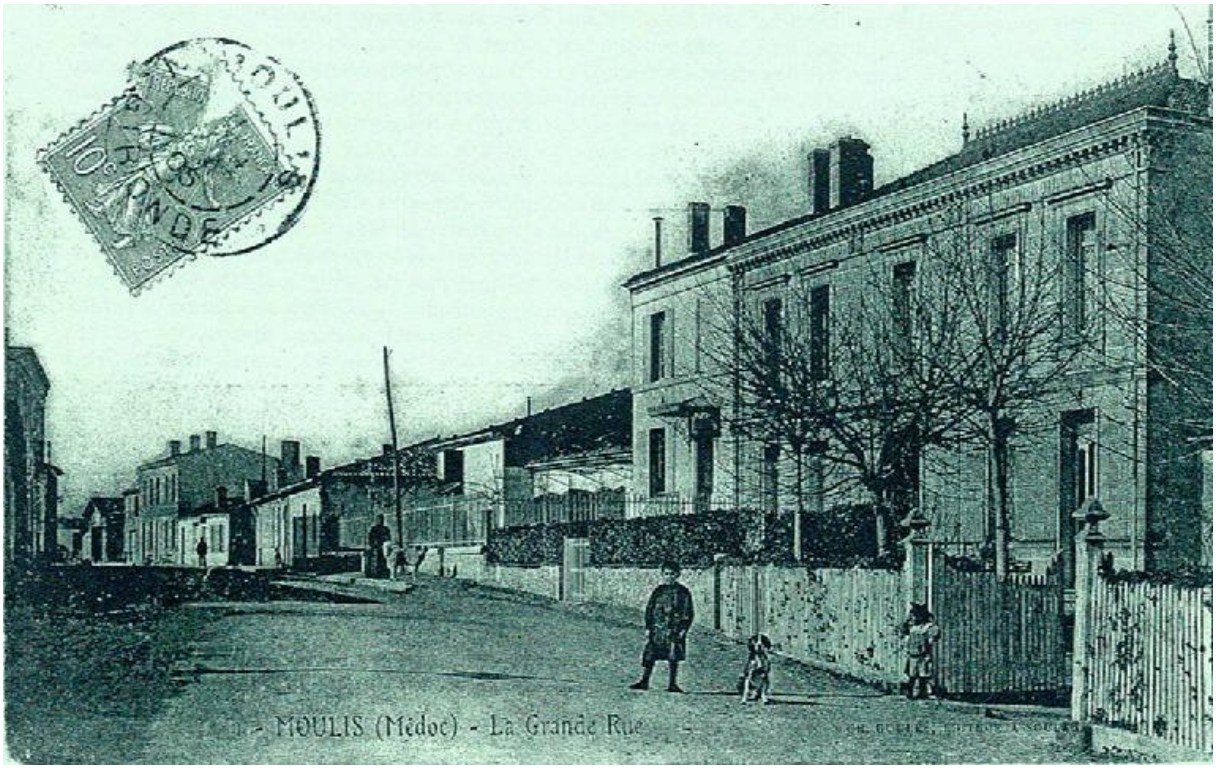

Lieu dit Gaffiotte :

Du latin Viasco (vase) désignait un récipient pour recevoir le sel, un saloir en quelque sorte. La Gaffiotte pourrait donc être le diminutif de Gaffe, c'est-à-dire d'un saloir. L'argile pure couleur vert-jaunâtre qui entoure « l'Anthonic » aurait servi de matière première pour des poteries, des tuiles,de la vaisselle et autres objets usuels.

Lieu dit Maliney :

Talbot y est il passé ? On ne sait pas vraiment mais , pour aller assiéger et traverser Castelnau , il est forcément passé par Moulis. Il arrivait du Gurp, il a bien dû emprunter « la Levade » cette voie tirée en droite ligne de Lesparre à Bordeaux

La Levade :

C'est une voie tracée par les Romains qui « tirait tout droit » du château de Lesparre, Mauvesin, château de Castelnau, forteresse de Blanquefort puis enfin jusqu'à Bordeaux.

J. Daniel.B, généamédoc, mars 2008

Capella San-Jacobi de Castro-Novo

Dessin de Lucien Arlaud